Une image contenant clipart

Description générée automatiquementTrame non exhaustive à modifier/ amender pour développer l’argumentaire préparatoire :

* Au vote en CA
* A un projet de déclaration en CA
* A une pétition avec les parents
* A Une lettre aux élu.es
* A Un communiqué de presse

En tant qu’enseignants nous affirmons que chaque élève peut apprendre, que l’école est un lieu qui permet de développer la liberté, l’égalité, la fraternité et la laïcité si l’école s’en donne les moyens. Dans le contexte de crises écologique, sanitaire et démocratique les enjeux de connaissance, de formation, de vivre ensemble sont indispensables. L’éducation doit être une priorité.

L’ordre du jour de ce CA, lieu démocratique de l’établissement, nous appellera à nous exprimer sur la répartition des moyens horaires alloués à notre établissement pour les enseignements pour l’année 2023/2024. Un éclairage sur l’origine de ces moyens est une nécessité pour chaque membre du CA.

Les dotations horaires allouées aux établissements émanent des choix budgétaires opérés par le parlement lors du projet de loi de finance. Nous voyons dans ces choix, années après années, une réduction des moyens pour le service public d’éducation. De plus, cette année, ces choix auront été fait sans aucun débat à l’Assemblée Nationale : c’est une première ! En effet, le débat budgétaire concernant l’Education n’a pu avoir lieu car le gouvernement a déposé un « 49.3 » avant que ce dernier n’ait lieu imposant son budget sans aucun débat. Les représentations de la Nation n’ont donc pu débattre des enjeux de l’Éducation pour le budget 2023, alors que ces enjeux sont énormes.

Depuis 2017, il y a eu dans le second degré public **29 439** **élèves\* de plus et 7900 suppressions d’emplois\*\*. Ainsi, même durant la crise sanitaire, des classes ont été fermées (624)\* alors que le service public accueillait des élèves supplémentaires**. Alors que tout aurait dû être fait pour améliorer l’éducation suite aux confinements, c’est l’inverse qui s’est passé entrainant difficulté de remplacements, effectifs chargés dans les classes, etc… A la rentrée 2023, il est prévu encore 481 suppressions de postes pour des effectifs presque stables en France (- 840 élèves)

**« Moins d’Ecole »**

Depuis 2017, le ministère a utilisé plusieurs méthodes pour « faire face » aux suppressions d’emplois*,* toujours en dégradant le service public d’Education : augmentation des effectifs par classe, développement de la contractualisation, imposition massive des heures supplémentaires, utilisation d’étudiants en master sous le statut « d’Etudiant contractuels alternant », passage de l’année de stagiaire à temps plein devant élève au détriment de la formation. A chaque fois ce sont les conditions de travail pour les personnels et d’étude pour les élèves qui ont été dégradées, faisant perdre le sens de nos métiers. Ainsi les démissions augmentent (multiplié par 5 entre 2008 et 2020), et nos métiers sont en crise comme le montre la crise du recrutement.

Ce manque de recrutement organisé s’est révelé massivement à cette rentrée 2022, où il manquait des enseignants un peu partout en France, contraingnants de nombreux rectorat à des « jobs dating ». Ainsi , le syndicat majoritaire des chef.fe d’établissement (SNPDEN UNSA) suite à une enquête constatait :« *Il manquait au moins un enseignant dans* ***62% des établissements*** *et au moins deux enseignants dans plus d'un établissement sur trois (35%) ».* Dans son point d’étape au 10/10, le Snpden comptait **35% des établissements secondaires avec au moins un poste enseignant vacant depuis la rentrée, soit environ 4000 postes pas encore pourvus**. A cela s'ajoutait des **absences de longue durée non remplacées dans un tiers des établissements**. Un tiers des établissements était également touché par des absences de personnel non enseignant. C’est inédit !

Comme à l’hôpital, nous tirons le signal d’alarme pour une Ecole publique qui a subi de très forte dégradations et qui doit être remise sur pied.

**Les Heures Supplémentaires**

Le ministère s’enferme dans son dogme du remplacement des emplois par des heures supplémentaires. Mais qui peut croire, à l’hôpital comme à l’école, que les heures supplémentaires peuvent remplacer les emplois ? Comme à l’hôpital : elles dégradent les conditions de travail des personnels, pèsent sur leur santé, réduisent le nombre d’adultes dans les établissements, dégradent le service rendu aux usagers et accentuent le chômage.D’ailleurs un rapport du Sénat du 19 Novembre 2020 montre que les heures supplémentaires ont atteint leur limite. L’an passé 12,3 millions des 18 millions supplémentaires injectés n’ont pas été consommées, soit 66 % car les personnels n’en peuvent plus ! Cécile Rilhac, député LREM et rapporteure au Sénat exprimait : « *il semblerait qu’un seuil ait été atteint. Cette année, les auditions ont* *montré que, dans de nombreux établissements, il n’y a plus de créneau horaire disponible ou d’enseignants disponibles et volontaires pour effectuer ces heures* ». Le ministre le sait, il fera sans doute encore des économies en récupérant ces heures non consommées.

**Les effectifs par classe**

Les effectifs par classe sont un enjeu pour la réussite de tous. Pourtant les effectifs par classe ne font que croître en France. Notre pays se classe dernier des pays de l’Union Européenne membres de l’UE membre de l’OCDE concernant les effectifs par classe du premier cycle du secondaire (collège). La moyenne de ces 22 pays est de 20,7 élèves/classe, celle de la France de 25,1, soit **4,4 de plus.** Une des mesures pour améliorer l’apprentissage des jeunes est l’affaiblissement des effectifs par classe par des recrutements massifs.

En conséquence, nous considérons comme prioritaire, pour assurer la réussite de tous, le passage à 24 par classe maximum en collège et LP, à 25 en seconde et 30 maximum en 1ere et Terminale pour le Lycée (hors éducation prioritaire).

**Des réformes régressives**

L’affaiblissement de l’école publique passe aussi par la mise en place des différentes réformes (Parcoursup, voie professionnelle, réforme du lycée, Bac, Formation des enseignants…) qui dégradent l’école et renforcent les inégalités. Elles sont faites contre l’avis des personnels et réduisent fortement le temps d’apprentissages des élèves (cf document en bas de page). Le gouvernement prévoit une nouvelle réforme de la formation professionnelle augmentant le temps de stage (et donc baissant les horaires en Lycée Professionnelle), ce n’est pas acceptable.

Les réformes et le management à l’œuvre entraînent une perte de sens très forte pour les personnels qui ont à cœur une école de la réussite pour tous. Le management qui sévit actuellement doit être aboli et les personnels doivent être écoutés dans les choix concernant le système éducatif.

**Une dépense d’éducation en baisse**

Dans notre pays, les moyens existent pour investir dans l’éducation. Pourtant, l’investissement dans l’éducation est en baisse constante. D’après la DEPP, la dépense intérieure d’Education (DIE) est de 168,8 milliards d’euros en 2021. En 2021, la DIE représentait de 6,8 % du PIB en France. Ce rapport était de 7,7 % en 1997 ! Si la France avait consacré le même pourcentage de PIB qu’en 1997, il y aurait 20 milliards d’investissements supplémentaires…soit plus d’un quart du budget de l’Education Nationale en plus (le Budget du MEN prévu pour 2022 est de 78 Mds, pensions comprises).

Pourtant l’argent existe pour investir dans l’Education. Par exemple, en 2022, la fortune cumulée des 500 familles les plus riches a dépassé les 1 000 milliards d’Euros (1 002 Mds), en augmentation de 35 % en 2 ans : la crise n’est pas la même pour tout le monde\*\*\*\*. Le CAC 40 a battu son record de profits en 2021 avec 160 Milliards d’euros\*\*\*\*\*, en hausse de 60 % au regard de l’ancien record de 2007. Mais certaines grandes entreprises ne paient pas d’impôt en France par le hold up que constitue l’évasion fiscale…

**La DHG**

Dans notre établissement, la DHG pour la rentrée 2023 compte :

* X heures postes et Y HSA pour Z élèves (calculer le H/E et son évolution / plusieurs année)
* Elle est identique / en dégradation / à celle de 2022
* Nb de compléments de services
* Nombre d’élèves par classe

C’est pourquoi nous ne validerons qu’une DHG permettant d’aller vers la réussite de tous et nous opposerons (en fonction du contexte) :

* A des effectifs par classe ou groupes trop chargés
* A la multiplication des postes à compléments de service
* A la hausse de la précarité
* A l’imposition d’heures supplémentaires
* A l’imposition d’heures supplémentaires qui masquent les recrutements nécessaires.
* A la baisse des dispositifs de soutien et d’approfondissements.

La Dotation Horaire Globalisée que nous étudierons lors de ce CA reflète un réel choix d’école. Faut-il mettre en place une DHG qui vise à faire réussir tous les élèves, ou une DHG qui gère les suppressions de postes ministérielles et le manque d’investissement éducatif ? En tant que représentants du personnel enseignant et d’éducation nous optons pour la première solution : il est possible de faire réussir tous les élèves. Nous proposerons une DHG basée sur ces besoins. Nous demandons un plan d’urgence pour l’éducation et un collectif budgétaire pour recruter massivement et permettre une éducation de qualité. Aujourd’hui, notre ministère nous « contraint » via la DHG à organiser la pénurie éducative et la casse du service public : nous le contestons.

Nous appelons tous les membres du Conseil D’administration à aller vers une DHG de la réussite de tous et à refuser l’affaiblissement du service public d’éducation en rejetant toute répartition qui ne répondrait pas aux besoins éducatifs.

\* source DGESCO, bilans de rentrée 2nd degré public 2017 à 2022

\*\* Projets de loi de finances, schémas d’emplois 2nd degré public 2018 à 2022

\*\*\* données du Comité Technique Ministériel de Décembre 2022

\*\*\*\* Challenges n°750 juillet 2022

\*\*\*\*\* Les Echos Publié le 18 mars 2022

